

**CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU 26 septembre 2016 à 20 heures 30.**

L'an deux mil seize, vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, BOUCHARD Eric, DUVAL Corinne, SUIVRE Gilles, ROGER Michel, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Jean-Charles, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : M. COCAGNE Sylvain (pouvoir BIJAULT Joël), DELAUNAY Stéphane, (pouvoir BOURDELAS Karine).

Secrétaires de séance : MM. DUVAL Corinne, LAIGNEL Frédéric.

Date de convocation : 20 septembre 2016

Date d'affichage : 20 septembre 2016

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JUIN 2016.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Le panneau du Mesnil a t-il été inversé ?

**2. DELIBERATION : SUBVENTION POUR ACQUISITION MATERIEL PHYTOSANITAIRE**

Au regard de la législation portant interdiction d'utilisation d'herbicides et de pesticides, il convient de trouver des techniques alternatives.

Des subventions peuvent être obtenues par l'intermédiaire du FREDON avec lequel nous avons signé une charte.

Il est demandé au Maire de s'informer du montant des subventions qui pourrait être obtenu pour chaque matériel. La décision d'achat sera étudiée en conséquence lors d'une prochaine réunion.

**3. DELIBERATION : REHABILITATION SALLE DES FETES, CONSTRUCTION MAIRIE : VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT / LEADER**

L'estimation prévisionnelle du projet rédigée par SICA Normandie a été revue et ajustée, ce qui représente une baisse de 65 000 € environ.

Le plan de financement prévisionnel modifié présente un autofinancement que l'on pourrait estimer à 320 000 € si l'ensemble des subventions attendues n'est pas obtenu.

Ces 320 000 € seraient répartis comme suit :

- 170 000 € financés par le budget communal
- 150 000 € financés par emprunt sur 15 ou 20 ans.

- Voir les répercussions de l'endettement communal car la subvention DETR est moindre qu'attendue
- Demander des simulations d'emprunt aux banques
- Voir avec le trésorier

Le conseil municipal adopte le plan de financement à l'unanimité et autorise le maire à faire la demande de subvention Leader.

**4. DELIBERATION : ANCIEN GARAGE : AUTORISATION DE LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES**

L'acte notarié d'achat du garage a été signé samedi 24 septembre.

Pas de marché de travaux à prévoir, la dépense étant inférieure au seuil légal.

Le maire demande donc au conseil municipal s'il autorise le lancement des travaux de démolition, de désamiantage et d'enlèvement de citernes.

Décision majoritaire : 11 voix POUR + 2 POUVOIRS et 1 voix CONTRE.

**5. DELIBERATION : LOGICIEL DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS PAR DEMATERIALISATION**

Le Maire explique que les documents budgétaires, les délibérations et les décisions modificatives ne doivent plus être transmis en Sous-Préfecture mais désormais en Préfecture et par voie dématérialisée. La mise en service du contrat par notre prestataire informatique s'élève à 680 € HT. Le conseil, unanime, donne son accord.

**6. DELIBERATION : CONTRAT GROUPE ASSURANCE DU PERSONNEL PAR LE CENTRE DE GESTION**

Attribution d'un contrat groupe assurance statutaire d'une durée de 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le marché public lancé par le Centre de Gestion a été attribué à SOFAXIS. Cette formule permet les meilleures garanties au meilleur prix. Pas d'objection.

**7. DELIBERATION : EGLISE DE CUI : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASEC**

Les travaux de restauration du pignon Est sont terminés. Ils ont été réalisés par Mr Boudou, tailleur de pierres, l'entreprise Béchet-Pain et des bénévoles.

Tout ceci a été réalisé sous le contrôle des Bâtiments de France. Un représentant est venu sur place.

Concernant les travaux : les factures ont été réglées par la commune et seront remboursée en HT par l'ASEC.

Concernant l'étude préalable : l'ASEC versera à la commune la somme de 2 310 € HT.

**8. DECISION MODIFICATIVE : PANNEAUX DE SIGNALISATION**

La prévision budgétaire de 350 € étant insuffisante, il convient de rédiger une décision modificative pour règlement des factures. La décision modificative de 979.01 € est approuvée à l'unanimité.

**9. QUESTIONS DIVERSES**

- Le boulanger souhaite un article dans les Echos pour informer les administrés d'une animation autour d'Halloween
- Fibre optique : opérationnel le 3 novembre
- Travaux enfouissement réseau électrique sur RD 958 : l'entreprise va sous-traiter les travaux qui devront être terminés le 31 décembre.
- Travaux d'entretien des chemins effectués par les agriculteurs demain.
- Information sur l'avancement des travaux d'assainissement collectif Cui et Moulins : une réunion est prévue le 11 octobre à la mairie de Moulins Sur Orne.
- Prochaine date à retenir :
  - Vœux du maire : 6 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.



Karine BOURDELAS,  
Maire.